Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1419

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
18 février 2000 – nº 1419
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Cet impôt si mal aimé

«Taillables et corvéables à merci», disait-on des paysans, artisans et commerçants condamnés à financer le train de vie des privilégiés sous l'Ancien régime. L'expression a survécu malgré la Révolution, le développement des régimes démocratiques et l'instauration de l'Etat de droit. C'est que personne n'assume de gaieté de cœur son rôle de contribuable, aujourd'hui moins qu'hier alors que les prélèvements obligatoires ne cessent d'augmenter, amputant d'autant le revenu disponible.

L'impôt est perçu plus comme une confiscation que comme la contrepartie des multiples prestations délivrées par l'Etat. Des prestations auxquelles par ailleurs chacun tient fermement. L'usager n'est pas prêt à renoncer à ce qu'il considère comme son droit – les résistances à tout effort pour en diminuer le volume le prouvent. Mais le contribuable se refuse à en payer le prix. A cela s'ajoute le soupçon que l'Etat ne gère pas ses ressources de manière optimale.

Donner une meilleure visibilité aux prestations fournies et à leurs coûts

Cette résistance à l'impôt se traduit par le rejet de toute augmentation de la pression fiscale, quand bien même elle ne concernerait qu'une minorité aisée. Plus récemment, la reprise conjoncturelle aidant, nombre de collectivités publiques, spontanément ou sous la pression d'initiatives populaires, ont décidé des baisses d'impôt et la suppression de certains d'entre eux. Une précipitation coupable quand on connaît le degré élevé d'endettement de plusieurs cantons. Mais rien n'y fait, la vague antifiscale déferle et ne semble pouvoir s'arrêter.

Il paraît donc vain de mener frontalement la lutte en faveur d'une amélioration des ressources publiques par le biais d'une fiscalité accrue. Au préalable, il s'agit de donner une meilleure visibilité aux prestations fournies et à leurs coûts, d'en justifier la nécessité et d'en montrer l'efficacité. Une évaluation portant sur la politique du logement social à Genève a révélé que la quasi totalité des bénéficiaires de cette politique ignoraient la part de leur loyer prise en charge par le canton. L'étude a également mis en évidence une proportion non négligeable de locataires dont le niveau de revenu justifie difficilement un soutien étatique.

La lecture de la dizaine d'évaluations réalisées à Genève[1] confirme ces résultats: des objectifs mal précisés, une coordination administrative insuffisante, des effets ignorés et par conséquent l'impossibilité d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions publiques.

Voilà pour la gauche un chantier à ouvrir, celui de l'analyse critique des interventions de l'Etat qui doit notamment déboucher sur une réforme en profondeur de l'administration. La démarche est indispensable pour que les contribuables acquièrent la conviction que les dépenses publiques correspondent à une plus-value du bien-être de la population. Alors seulement l'impôt apparaîtra comme la contrepartie d'un service et le moyen de la solidarité sociale. JD

[1]www. geneve.ch/cepp